

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze le vingt-sept janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur **DAVID** Pascal, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs. Laurent MONCEL, Monique AUBERT, Hervé RIPPE, Michèle MUREAU, Pascal FAVRE, Elodie PATIN, Anne-Marie GEIST, Véronique PINCEEL, Nathalie LARDELLIER, Lionel ALVARO, Sylvain CASASOLA, Emmanuel PEYRE DE FABREGUES, Christelle AMAOUZ, Jean-Luc MARTIN, Nadège RAY, Brice LAGARDE, Vincent GONNET, Marie-Françoise DORAND, Christine OTTAVY, Chantal MASSON, Germain LYONNET

Absents ayant donné pouvoir : Patricia TILLY-DESMARS à Nadège RAY

Secrétaire élu : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la séance du conseil municipal sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du compte rendu.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 décembre 2014.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

FIXATION DU PRIX DU LIVRE « QUINCIEUX, MON VILLAGE »

La Commission culturelle de Quincieux a élaboré un livre intitulé « Quincieux, mon village », qui retrace l'histoire de la Commune depuis sa création. Ce livre a été édité à 800 exemplaires et la Commune en a acheté 400 en fin d'année 2013.

Afin de permettre au service de la Bibliothèque de vendre ce livre aux personnes qui le souhaitent, il est nécessaire que le Conseil municipal en fixe le prix de vente.

Nathalie LARDELLIER demande si 400 exemplaires ne représentent pas une quantité trop importante par rapport aux capacités de vente de la Commune.

Hervé RIPPE lui indique que pour que le livre soit édité, la Commune s'était engagée à en prendre 400 exemplaires.

Anne-Marie GEIST estime que la vente va prendre longtemps.
Hervé RIPPE lui répond qu'une mise en avant à l'accueil de la Mairie ainsi qu'à la bibliothèque est prévue.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide de fixer le prix de vente du livre « Quincieux, mon village » à 21,00 €.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS AFFERENTS A LA VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE POUR LE RENOUVELLEMENT DU PERMIS POIDS LOURD

Certains agents des services techniques sont titulaires du permis C ou EC permettant de conduire des véhicules de plus de 7,5 tonnes.

Ces agents sont dans l'obligation de se présenter, ponctuellement, à une visite médicale payante afin de valider le renouvellement de leur permis.

Pascal DAVID précise que cela concerne 4 agents.

Chantal MASSON souhaite savoir si les agents concernés sont des fonctionnaires.

Pascal DAVID répond par l'affirmative et précise que cela permettra au responsable d'exercer un suivi sur les habilitations des agents et leur validité.

Considérant que le renouvellement de ces permis est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services techniques, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la prise en charge des frais afférents à la visite médicale obligatoire pour le renouvellement du permis C et EC des agents concernés,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2015.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater des dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Pour effectuer ces mêmes opérations en section d'investissement, l'exécutif doit y être autorisé par l'assemblée délibérante, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

L'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants devront être inscrits au budget lors de son adoption.

Vincent GONNET indique qu'une erreur dans les montants de référence se serait glissée dans la note de synthèse.

En effet, dans cette dernière, pour le chapitre 21, le montant des crédits ouverts en 2014 (1 225 540 €) est supérieur au budget voté (745 540 €) lors du conseil du 29 avril 2014

Pascal DAVID lui indique que des vérifications vont être effectuées.

Dans l'attente des vérifications et par prudence, le montant autorisé au titre de la rubrique 21 avant le vote du BP 2015, sera fixé à 186 812,83 €.

Afin de ne pas pénaliser les prestataires en attente du paiement de la facture par un report de la délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

2015 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2014	Montant autorisé avant le vote du BP 2015
20 – Immobilisations incorporelles	132 558,00 €	33 139,50 €
21 – Immobilisations corporelles	1 225 540,00 €	186 812,83 €
23 – Immobilisations en cours	747 251,32 €	186 812,83 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL – DELIBERATION MODIFICATIVE

Suite à une erreur de compréhension avec la trésorerie, il n'était pas nécessaire, lors du Conseil du 18 décembre, de prévoir de virements de crédits en section d'investissement.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide de supprimer les éléments suivants de la délibération n°2014-093 :

Section d'investissement

Recettes :

Chapitre 001 Solde d'investissement 2013 reporté	799.66 €
Article 10223 Reversement TLE	-799.66 €

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL – MAINTIEN DE L'AGENCE POLE EMPLOI A NEUVILLE SUR SAÔNE

Dans un contexte où la crise se poursuit et où le taux de chômage se situe à un niveau élevé puisqu'il représente près de 7,4% à Quincieux et près de 10% dans le Val de Saône Rhodanien, la décision de délocaliser l'agence Pôle Emploi, principal outil de lutte contre le chômage, de Neuville sur Saône vers Trévoux paraît contre-productif pour résoudre le problème de chômage et discriminant pour les personnes sans emploi, au vu des moyens de liaison entre d'un côté, Neuville et Quincieux via la ligne TCL n°92, et de l'autre côté Trévoux située en dehors de la Métropole et dans un autre département.

De plus, le projet de rapprochement de la Mission locale de Neuville sur Saône et l'agence Pôle Emploi, qui constituait un atout supplémentaire pour combattre le chômage et faciliter l'employabilité des personnes sans travail, serait de ce fait annulé.

Nous demandons instamment à la direction de Pôle Emploi de revoir sa position et de travailler en concertation avec tous les acteurs du secteur dans le domaine privilégié du Pôle Emploi, en rencontrant les employeurs, les demandeurs d'emploi et les représentants des collectivités territoriales concernées pour décider de la meilleure organisation géographique de la lutte contre le chômage.

Pour cela, le Conseil municipal demande à la Direction régionale de Pôle Emploi de surseoir à la décision de transférer l'Agence Pôle Emploi de Neuville sur Saône à Trévoux et d'organiser une concertation avec les parties concernées pour prendre la décision la plus pertinente en matière d'implantation géographique, afin de rendre plus efficace la contribution de Pôle Emploi à la lutte contre le chômage.

Pascal DAVID explique qu'un nouveau bâtiment de Pôle Emploi doit être construit à Trévoux, mais que contrairement aux plans initialement déposés, une augmentation de la surface du bâtiment est prévue afin de permettre le regroupement de plusieurs agences dont celle de Neuville sur Saône.

Il ajoute que la fermeture du bureau de Neuville sur Saône nuirait aux quincerots en recherche d'emploi, alors même que la Commune dispose d'une liaison directe avec Neuville en transports en commun.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide d'adopter le vœu tel que présenté ci-dessus.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL – SOUTIEN AU PROJET DE TRAM-TRAIN SUR LA RIVE GAUCHE DE LA SAÔNE

Depuis plusieurs années, un projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Trévoux – Sathonay – Lyon avec la mise en place d'un tram-train est vivement soutenu par les Communes du Val de Saône en lien avec l'association du Collectif transports du Val de Saône.

Le secteur du Val de Saône souffre, en effet, d'un engorgement du trafic routier sur l'axe Nord-Sud et les rives de Saône. Les infrastructures existantes ne semblent pas adaptées pour absorber le flot de véhicules quotidien en direction de la Métropole lyonnaise.

Cet afflux de trafic routier s'accompagne de nuisances qui sont de nature à dégrader le cadre de vie dans le secteur du Val de Saône.

Aujourd'hui, il existe une seule ligne TER reliant Lyon à Villefranche située sur la rive droite de la Saône et permettant d'assurer un transport collectif ferroviaire. Or, des études commandées par le Conseil Régional ont confirmé la faisabilité d'un projet de tram-train qui emprunterait l'ancienne ligne de train et desservirait de nombreuses communes entre Sathonay et Trévoux.

Le Conseil municipal souhaite apporter son soutien au projet de Tram-train sur la rive gauche de la Saône, qui aurait pour effet de désengorger le réseau routier, et notamment les secteurs de Varennes et de la Halte qui sont surchargés aux heures de pointe par les véhicules arrivant de l'Ain ou s'y rendant, et de contribuer au développement du secteur du Val de Saône en incitant de nouveaux habitants à s'y installer durablement.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide d'adopter le vœu tel que présenté ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Michèle MUREAU fait part à l'assemblée de la réunion qui s'est tenue à propos de l'épandage des boues de la station d'épuration sur les terrains agricoles. Elle explique qu'il existe des contrats entre les agriculteurs et l'exploitant afin d'organiser cet épandage. Elle ajoute qu'un suivi annuel est réalisé donnant lieu à un bilan permettant de voir que, pour 2014, les valeurs mesurées lors des analyses sont bien en deçà des valeurs limites imposées.

Elle indique que, pour 2015, il sera nécessaire de multiplier les analyses. Elle précise qu'un calendrier a été réalisé pour cette année faisant état de 60 m³/ha de boues à épandre, les agriculteurs étant indemnisés des trajets à hauteur de 44 euros par voyage.

Germaine LYONNET souhaite savoir combien d'agriculteurs sont concernés et si l'autoroute n'a pas généré de problème quant aux terrains concernés par l'épandage.

Michèle MUREAU lui indique que 4 agriculteurs sont concernés cette année pour un épandage total de 900 m³ de boues.

Germain LYONNET explique que ce système est intéressant pour la Commune car elle n'a pas à valoriser ses boues sur d'autres communes.

Elodie PATIN explique à l'assemblée que le projet cantine est en place depuis début octobre et que le projet pédagogique sera présenté en commission scolaire lundi prochain. Elle ajoute qu'un questionnaire de satisfaction a été transmis aux élèves de CE2, CM1 et CM2 afin d'avoir un retour sur le fonctionnement de la cantine et les mesures mises en place.

Elle évoque ensuite le Conseil municipal d'Enfants, dont la prochaine réunion a lieu jeudi 5 février. Elle indique que deux projets ont été votés par les enfants, le premier concerne le réaménagement et la sécurisation de l'aire de jeux du parc de la Mairie, et le second consiste en l'organisation d'un cross avec les deux écoles dans le but de récolter des fonds pour une association de Quincieux ou des alentours.

Concernant le parc de la Mairie, Pascal DAVID précise qu'un contrôle de la sécurité des jeux a été réalisé en fin d'année et que les résultats sont satisfaisants, à l'exception d'un panneau de basket qui a été mis en sécurité.

Elodie PATIN poursuit en indiquant que la deuxième période des TAP a débuté et que la première exclusion définitive a eu lieu ce jour.

Concernant les TAP et la cantine, Elodie PATIN précise qu'une réunion a eu lieu avec le Conseil des maîtres pour tendre à une homogénéisation des règles de vie entre le temps scolaire, le périscolaire, les TAP et la cantine.

Enfin, elle fait part au Conseil d'un préavis de grève des enseignants pour le mardi 3 février. Cette grève sera suivie par l'ensemble des enseignants en élémentaire et par 4 ATSEM et 3 enseignants en maternelle. Elle indique que le service minimum d'accueil devra donc être mis en place.

Monique AUBERT remercie les membres du Conseil municipal pour leur participation active à la distribution des colis de fin d'année.

Pascal DAVID ajoute que, bien que la distribution se soit bien passée, il est nécessaire, dans le cadre des binômes instaurés, de prévenir les personnes concernées en cas d'absence.

Chantal MASSON souhaite qu'une liste des coordonnées des membres du Conseil soit transmise à chacun pour faciliter les contacts.

Monique AUBERT indique que le Contrat enfance jeunesse a été signé avec la Caisse d'allocations familiales dans les temps.

Elle ajoute que, concernant le RAM, deux candidatures ont été reçues mais que le choix n'est pas encore fait.

Laurent MONCEL informe l'assemblée du travail que les Brigades vertes ont effectué pour le nettoyage des fossés sur l'ensemble de la Commune. Il rappelle que l'entretien des fossés doit être réalisé par les riverains et précise qu'une information devra être faite pour leur rappeler cette obligation.

Il indique également que les bâches des bassins de rétention situé zone En Chuel sont détériorés et qu'une demande va être faite auprès de l'ex-CCMOA pour qu'ils fassent marcher la garantie décennale.

Il fait, enfin, part de la remise des prix du fleurissement départemental et de la 2^{ème} place obtenue par un couple de quincerots.

Pascal FAVRE indique que la commission urbanisme se tiendra désormais une fois par mois avec pour mission de balayer l'ensemble des dossiers reçus pour assurer un niveau équivalent d'information à tous les élus.

Elle a également décidé qu'afin de préserver le patrimoine en zone agricole, les modifications de façades et l'aménagement de bâti pour amélioration de l'habitat existant seraient autorisés en zone Ae quelle que soit l'activité de l'occupant sous réserve qu'il n'y ait pas de création de logement supplémentaire.

Vincent GONNET précise que la prochaine réunion a lieu pendant les vacances scolaires.

Pascal DAVID informe l'assemblée que la passerelle qui doit être mise en place par RFF à la Halte sera installée à l'emplacement actuel de la traversée des voies pour des raisons de sécurité ainsi que budgétaires. Il ajoute que les travaux vont perturber la circulation.

Il précise que le compromis de vente de l'Entre Pot n'est toujours pas signé puisque le notaire n'a toujours pas reçu le document manquant.

Il explique, enfin, que des élus ont visité la maison située 12 route de Chasselay, pour lequel le Grand Lyon a fait usage du droit de préemption sur demande et au nom de la Commune, mais que la Commune ne dispose pas encore des clés. Afin de définir précisément le projet qui doit être réalisé à cet emplacement, il est envisagé de mettre la maison en location pour une durée de 3 ans, le projet de parking ne devant être mis en place que pour l'année 2018.

Germain LYONNET informe l'assemblée du fait que les TCL ont acheté de nouveaux bus plus accessibles et qu'ils sont en train de les préparer pour leur prochaine mise en service.

Il indique également avoir eu des demandes d'habitants souhaitant l'implantation d'un arrêt au croisement de la rue des anciens combattants et de la rue de la République.

Il souhaite, enfin, une précision sur le recyclage des papiers.

Pascal DAVID lui répond que, pour l'instant, le recyclage des papiers se poursuit comme auparavant mais, qu'à terme, ils devraient pouvoir être mis dans la poubelle jaune.

Il précise également que l'accès aux déchetteries de la Métropole est limité à 4 voyages par mois, mais que la Métropole doit mettre en place une benne pour les déchets verts sur la Commune.

Christine OTTAVY s'interroge sur la déchetterie de Limonest, qui n'est pas référencée sur le site de la Métropole.

Pascal DAVID lui indique qu'elle se situe en fait à Champagne au Mont d'Or. Il est convenu qu'une vérification doit être faite.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

